

ROBIN DES BOIS

A LA TRACE

Le bulletin de la défaunation
n°47. Evènements du 1^{er} juillet au 31 août 2025



Trimestriel d'information et d'analyses sur le braconnage et la contrebande
d'animaux menacés d'extinction
Publié le 21 novembre 2025

A LA TRACE

Directrice de publication : Charlotte Nithart.

Rédacteurs en chef : Jacky Bonnemains et Charlotte Nithart.

Rédaction : Jacky Bonnemains, Gaëlle Guilissen,

Elodie Crépeau-Pons, Jean-Pierre Edin et Elisabeth Lavarde.

Documentation : Gaëlle Guilissen, Elodie Crépeau-Pons, Elisabeth Lavarde,

Jean-Pierre Edin, Juan Andrés García Bodniza et Lise Contant.

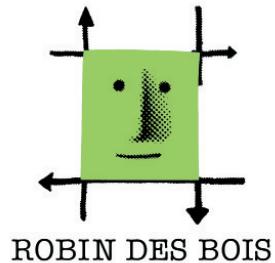
Cartographie : Gaëlle Guilissen et Elodie Crépeau-Pons.

Traduction en anglais : Brian Chasanoff, Cora Funke,

Gaëlle Guilissen et Elisabeth Lavarde.

Couverture : *Pelophylax ridibundus* dite grenouille rieuse. Photo Tobias Verfuss (CC BY-NC).

**Réalisé par Robin des Bois avec le soutien de
la Fondation Franz Weber, de la Fondation Brigitte Bardot, des donateurs et adhérents de Robin des Bois**



"A la Trace" bénéficie du mécénat du groupe Séché Environnement



Précédents numéros en français :

<http://www.robindesbois.org/a-la-trace-bulletin-dinformation-et-danalyses-sur-le-braconnage-et-la-contrebande/>

Précédents numéros en anglais :

<http://www.robindesbois.org/en/a-la-trace-bulletin-dinformation-et-danalyses-sur-le-braconnage-et-la-contrebande/>

Robin des Bois

Association de protection de l'environnement et des populations

Fondée en 1985

14 rue de l'Atlas 75019 Paris, France

tel : 33 (1) 48.04.09.36

www.robindesbois.org

contact@robindesbois.org

NOTE ET CONSEILS AUX LECTEURS

"A la Trace", le magazine de la défaunation, a pour objectif de sortir du goutte-à-goutte de l'information quotidienne et de dresser tous les trois mois un panorama organisé et analysé du braconnage, de la contrebande, des saisies et du marché mondial des espèces animales protégées par les lois nationales et les conventions internationales. "A la Trace" relate également les procès en cours et l'évolution des réglementations et des sanctions.

• Un seul évènement peut concerner plusieurs espèces (ex : saisie simultanée d'ivoire, de bile d'ours et de peaux de serpents); il est alors analysé dans le chapitre "Multi-espèces", à l'exception des évènements qui regroupent les espèces suivantes et qui ont leur propre chapitre :

- Pangolins + hippopotames / éléphants / rhinocéros / félins
- Eléphants + rhinocéros / hippopotames
- Rhinocéros + félins
- Multi-espèces reptiles (saisie simultanée de plusieurs espèces de reptiles)
- Multi-espèces marines (saisie simultanée de plusieurs espèces marines)

• Les régions géographiques à l'échelle des continents sont basées sur la classification de l'ONU.

• Les taux de conversion en US\$ utilisés sont ceux applicables le mois de l'évènement.

• Chaque évènement rapporté et/ou analysé provient de la recension d'un ou plusieurs articles ou communiqués. Cet examen critique élimine si nécessaire les incohérences de date, de prix et de quantité, et si possible les erreurs et les imprécisions dans la désignation des espèces. La ou les sources initiales sont enrichies par des recoupements et informations complémentaires issus des numéros antérieurs de "A la Trace", par les enquêtes et archives de Robin des Bois et par la bibliographie et iconographie internationales.

Robin des Bois remercie le réseau Species Survival Network, l'ONG Save the Elephants et le réseau Eagle pour leurs alertes qui enrichissent la veille quotidienne réalisée par l'équipe de "A la Trace".

• Lorsqu'une espèce est inscrite à la CITES au moment de l'évènement, l'Annexe est indiquée après son nom scientifique.

ANNEXES DE LA CONVENTION CITES

sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (184 Etats-membres)

Annexe I : espèces menacées d'extinction. Commerce international interdit, sauf permis d'exportation et d'importation exceptionnels.

Annexe II : commerce réglementé devant faire l'objet de permis d'exportation pour éviter une exploitation incompatible avec la survie de l'espèce. Un permis d'importation peut également être nécessaire s'il est requis par la loi nationale du pays de destination.

Annexe III : espèces protégées dans un pays ou des pays qui ont demandé l'assistance des autres pays membres de la CITES pour contrôler le commerce international. En cas d'exportation depuis un pays ayant inscrit l'espèce en Annexe III, un permis est nécessaire.

PICTOS



Mort d'Homme. Garde, ranger, policier, braconnier ... par arme à feu ou autres moyens.



Jugement et sanction. Condamnation, acquittement, amende ...



Piégeage. Braconnage par pièges à mâchoires, collets ...



Empoisonnement. Par produits chimiques, pesticides et médicaments : cyanure, carbofuran, diclofenac, M99 ...



Pleine lune. Braconnage à la faveur du clair de lune.

SOMMAIRE

3	NOTE ET CONSEILS AUX LECTEURS
5	SUR LE FRONT
6	PANGOLINS
11	PANGOLINS, ELEPHANTS, RHINOCEROS, HIPPOPOTAMES ET FELINS
13	ELEPHANTS
21	MAMMOUTHS
22	ELEPHANTS, RHINOCEROS ET HIPPOPOTAMES
23	RHINOCEROS
26	RHINOCEROS ET FELINS
27	FELINS
41	CANIDES
43	OURS
49	BOVIDES ET ANTILOCAPRES
53	GIRAFES
54	ZEBRES ET ANES
56	CERVIDES ET CHEVROTAINS PORTE-MUSC
60	GUANACOS
61	PRIMATES
72	AUTRES MAMMIFERES
78	OISEAUX
104	MULTI-ESPECES REPTILES
107	TORTUES TERRESTRES ET D'EAU DOUCE
114	SERPENTS
120	SAURIENS
124	CROCODILIENS
127	AMPHIBIENS
128	INSECTES ET ARACHNIDES
130	MULTI-ESPECES
150	MULTI-ESPECES MARINES
151	CORaux
153	MOLLUSQUES MARINS ET POUCES-PIEDS
155	ORMEAUX
158	CONCOMBRES DE MER
162	OURSINS
162	HIPPOCAMPES
163	LIMULES
164	POISSONS D'EAU DOUCE ET MARINS
172	TORTUES MARINES
177	MAMMIFERES MARINS ET D'EAU DOUCE
181	INDEX
191	SOURCES

19 juillet 2025

Bhubaneswar, District de Khordha, Etat de l'Odisha, Inde

Saisie d'un beau pangolin adulte (14 kg) et vivant après l'interception d'un véhicule par la police sur la route Pitapalli-Chandaka près du temple Maa Bata Bhuasuni. Deux arrestations.⁴⁰

25 juillet 2025

Dheemarkheda, District de Katni, Etat du Madhya Pradesh, Inde

Condamnation de Ram Singh, de Santan Gaur, de Surendra Gaur, d'Ajit Singh, de Daryl Singh, de Raju Singh, de Jaysingh Singh, de Pratap Gaur, de Mantu Gaur, de Rajendra Singh, de Guman Singh, de Malkhan Singh, de Rajendra Kuchbandiya et de Shobharan Kuchbandiya à 3 ans de prison et à des amendes de 10.000 à 40.000 roupies (117 à 468 US\$) pour avoir, il y a 9 ans, braconné des pangolins et d'Indal Singh Gaur pour avoir tenté de mettre en vente 3 kg d'écaillles.⁴¹



Début août 2025

Avant-poste frontalier de Nalapara, District d'Udalguri, Etat de l'Assam, Inde. Frontière avec le Bhoutan.

Le SSB (Sashastra Seema Bal) et le WCCB (Wildlife Crime Control Bureau) réunis ont arrêté un jeune homme qui s'appellerait Tarzan Boro. A la frontière avec le Bhoutan, il avait dans les mains un pangolin vivant.⁴²

25 août 2025

Bhubaneswar, District de Khordha, Etat de l'Odisha, Inde

De Boudh à Bhubaneswar, la capitale, il y a 250 km. A l'arrivée dans la nuit de lundi, Swabhiman Nayak a été arrêté par la STF (Special Task Force) avec son butin, un kilo d'écailles, près du square Master Canteen.⁴³

PANGOLINS, ELEPHANTS, RHINOCEROS, HIPPOPOTAMES ET FELINS

AFRIQUE

AFRIQUE DU SUD

Début juillet 2025

Musina, Province du Limpopo, Afrique du Sud

Condamnation de Baruweng Ndlovu et de Nicodimas Siziba, ressortissants du Zimbabwe, à 6 ans de prison pour la tentative de contrebande d'un pangolin vivant mais en très mauvais état, à 6 ans pour la tentative de contrebande d'une défense d'éléphant, à 6 mois pour cruauté envers les animaux et à 4 ans pour 2 infractions à la Loi sur l'immigration. Plusieurs peines sont confondues. La peine effective pour les 2 condamnés est de 8 ans et 6 mois. Ils ont plaidé non coupable de cruauté envers les animaux. François Meyer, membre du groupe de spécialistes des pangolins de l'IUCN et coprésident de la branche Afrique du Sud, a décrit à la barre du tribunal l'état pitoyable dans lequel la femelle pangolin se trouvait au moment de la saisie (cf. "A la Trace" n°38 p.15, réf.1). "Je l'ai vue peu de temps après. C'était l'un des pires cas que j'ai rencontrés. Je croyais que l'euthanasie était la plus sage des options." "Mais j'ai sous-estimé le travail du docteur vétérinaire Debbie English et d'Emma de Jager responsable du centre de réhabilitation Umoya Khulula. En quelques mois, elles ont réussi à la récupérer. Maruti, c'est son nom d'adoption, a repris du poids et de l'entrain. Prête pour la remise en liberté ! A chaque fois que je la pistais et que je la revoyais, j'étais sidéré par sa transformation, je pouvais à peine croire que c'était le même animal."¹



MALAWI

EN FAMILLE

6 juillet 2025

Malawi

Grâce du président Lazarus Chakwera en faveur de Yun Hua Lin et de son épouse Qin Hua Zhang respectivement condamnés en septembre 2021 et en juin 2020 à 14 et à 11 ans de prison. Le couple était le maître d'œuvre d'un trafic de cornes de rhinocéros, d'écailles de pangolin, de dents d'hippopotame (*Hippopotamus amphibius*, Annexe II) et d'ivoires travaillés. Zhang aurait quitté le Malawi après sa libération. Yun Hua Lin reste en détention pour des soupçons de tentative de corruption du personnel pénitentiaire. Selon le NRJN (Natural Resources Justice Network), "cette décision est un précédent déplorable qui va entamer la réputation internationale du Malawi dans son engagement à protéger la faune sauvage." Cf. "A la Trace" n°25 p.104 (réf.7), n°26 p.101 (réf.7), n°29 p.20 (réf.1), n°34 p.50 (réf.2), n°38 p.15 (réf.2) et n°42 p.11 (réf.1).²



NAMIBIE

Mi-juillet 2025

Région de Kavango Ouest, Namibie

Saisie de l'armure d'un pangolin, c'est-à-dire de sa peau avec les écailles, d'une défense d'éléphant et d'une dent d'hippopotame (*Hippopotamus amphibius*, Annexe II). Les 2 suspects sont âgés de 27 et 29 ans. La peau du pangolin est estimée à 50.000 dollars soit 2800 US\$.³

OPERATION YESA ONGAVA

Début août 2025

Région d'Oshana, Namibie

Saisie de 2 cornes de rhinocéros, d'une armure de pangolin, de 5 fusils dont 3 avec silencieux et lunettes télescopiques, de 2 pistolets, de 75 munitions et de 2 pick-ups lors de l'opération anti-braconnage Yesa Ongava (rhinocéros en langue héréro). Elias Mutota, major général, s'inquiète aussi de la contrebande en provenance de l'Angola de carburants frelatés, plus de 67.000 litres ont été saisis depuis le début de l'année d'une valeur égale à un million d'US\$. Les saisies de "ngungula" sont actuellement stockées dans des postes de police, exposant les agents, le public et l'environnement à des risques d'incendie.⁴

OUGANDA

OPERATION GLACIER

26 juillet 2025

Purongo, Région Nord, Ouganda

Saisie de 15 kg d'écailles de pangolin et de 50 kg de dents d'hippopotame (*Hippopotamus amphibius*, Annexe II) à 10 km du parc Murchison Falls. Une arrestation. Opération conjointe de l'UWA (Uganda Wildlife Authority) et de l'UWCU (Uganda Wildlife Crime Unit) avec le soutien de l'ONG Focused Conservation. Une canine d'hippopotame peut peser jusqu'à 3 kg. Au moins 9 hippopotames ont été braconnés.⁵

REPUBLIQUE DU CONGO

25 août 2025

Impfondo, Département de la Likouala, République du Congo. Frontière avec la République Démocratique du Congo.

Arrestation de Clarisse Moukahou, congolaise, la quarantaine, en flagrant délit de tentative de commercialisation de 2 peaux de léopard (*Panthera pardus*, Annexe I) et de 25,86 kg d'écailles de pangolin géant.⁶

ELEPHANTS, RHINOCEROS ET HIPPOPOTAMES

AFRIQUE

MALAWI

21 août 2025

Blantyre, Région Sud, Malawi

Condamnation de Chrissy Dailesi, de Hellen Maunjiri, d'Elizabeth Mpila, de Steven Kandoje, de Ronnex Lopanda et de Nadeem Omar à des amendes de 6 millions de kwachas (3450 US\$) ou à défaut de paiement à 15 mois de prison après une tentative de vente le 26 juillet 2024 à Blantyre de 2 petites défenses travaillées en ivoire récent et de 2 cornes de rhinocéros. Seul Omar a payé l'amende. Les 5 autres restent en prison.¹



REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

Début juillet 2025

Mahagi, Province de l'Ituri, République Démocratique du Congo. Frontière avec l'Ouganda.

Saisie par l'IICCN et la police d'ivoire d'hippopotame (*Hippopotamus amphibius*, Annexe II) et d'éléphant. Le trafic de dents d'*Hippopotamus amphibius* entre Arua, Ouganda, et Mahagi, République démocratique du Congo, est inquiétant.²

TANZANIE

17 juillet 2025

Dar es Salam, Région de Dar es Salam, Tanzanie

La défense et la dent font couple (cf. "A la Trace" n°46 p.22, réf.1). Peu importe l'animal, pourvu qu'on ait l'ivoire. Abubakari Msangi, affairiste, 48 ans, réclame la clémence. Il souffre d'un cancer de l'œil. La famille compte sur lui, son petit orphelin qui est au collège aussi. Il avait été pris en possession d'ivoire brut d'hippopotame (*Hippopotamus amphibius*, Annexe II) et d'éléphant d'une valeur globale de 41 millions de shillings (18.000 US\$). Il reçoit 20 ans pour l'ivoire d'éléphant et 20 ans pour l'ivoire d'hippopotame. La clémence du tribunal aboutit à la confusion des 2 peines.³



Fin août 2025

Peramiho, Région de Ruvuma, Tanzanie

"Lentement mais sûrement", dit The Tanzania Times, "la dent d'hippopotame remplace la défense d'éléphant dans le tableau des braconniers." Pour appuyer son allégation, le journal annonce la saisie dans le sud du pays de 64 défenses ou sections de défenses d'éléphant, de 145 dents d'hippopotame (*Hippopotamus amphibius*, Annexe II) et de 2 défenses de phacochère (genre *Phacochoerus*). Un hippopotame dispose 36 à 40 dents en tout. Celles qui sont recherchées pour l'ivoire sont les incisives (8 par individu) et les canines (4 par individu). La saisie proviendrait donc du braconnage d'au moins 12 hippopotames.⁴

ZIMBABWE

16 juillet 2025

Harare, Province d'Harare, Zimbabwe

Cong, passeport chinois, avait chez lui 7,7 kg de cornes de rhinocéros et 36,15 kg d'ivoire brut. La corne est estimée à 31.170 US\$/kg et l'ivoire à 170 US\$/kg.⁵

ASIE

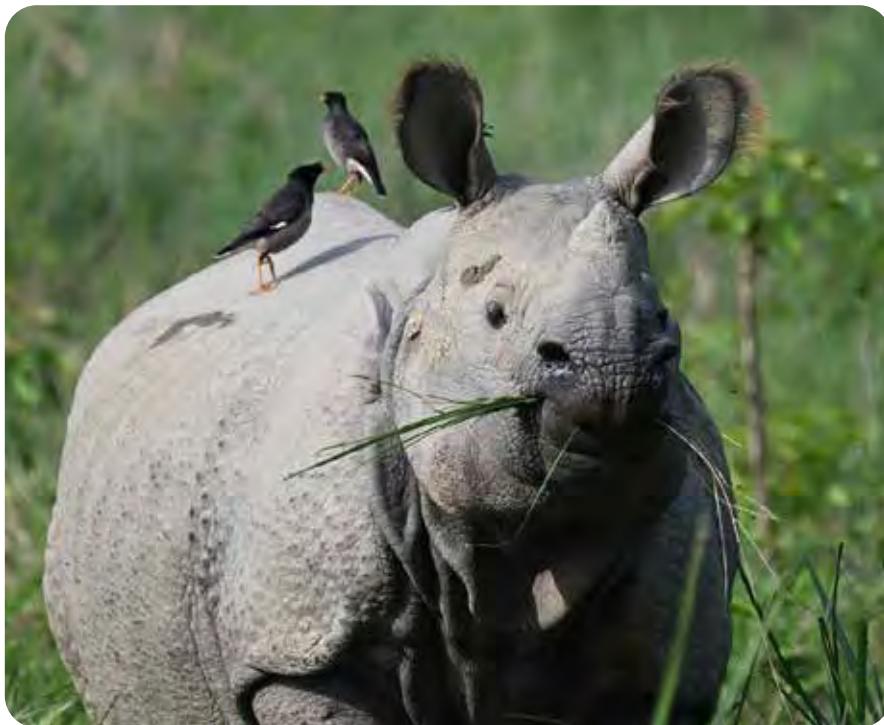
CHINE

Août 2025

Municipalité Autonome de Beijing, Chine

Condamnation par le 4^{ème} tribunal populaire de M. Shen, nom d'emprunt, collectionneur et revendeur d'antiquités, à un an de prison avec sursis, à une mise à l'épreuve d'un an et demi et à une amende de 10.000 yuans (1400 US\$) pour avoir acheté à l'étranger via l'Internet depuis 5 années 102 ivoires travaillés et une dent d'hippopotame (*Hippopotamus amphibius*, Annexe II) d'une valeur totale estimée à l'équivalent de 42.000 US\$. Il se faisait envoyer "les marchandises" sous de fausses appellations.⁶





Rhinocéros unicorn de l'Inde (*Rhinoceros unicornis*). Photo Amaël Borzée (CC BY-NC)

Les rhinocéros blancs (*Ceratotherium simum*) et les rhinocéros noirs (*Diceros bicornis*) d'Afrique sont inscrits en Annexe I de la CITES sauf les populations de rhinocéros blancs de l'Eswatini et d'Afrique du Sud inscrites en Annexe II pour les animaux vivants et les trophées de chasse.

Les trois espèces de rhinocéros d'Asie sont en Annexe I : le rhinocéros unicorn de l'Inde (*Rhinoceros unicornis*), le rhinocéros de Sumatra (*Dicerorhinus sumatrensis*) et le rhinocéros de Java (*Rhinoceros sondaicus*).

AFRIQUE

AFRIQUE DU SUD

2 juillet 2025

Swellendam, Province du Cap-Occidental, Afrique du Sud

Arrestation de Shaun Barties (41 ans), Christopher Farret (35 ans) et Cheslyn Whitebooi (45 ans) en flagrant délit de commercialisation de 3 cornes de rhinocéros. Valeur estimée : 258.270 rands ou 14.450 US\$.¹

25 et 26 juillet 2025

Paulpietersburg, Province du KwaZulu-Natal, Afrique du Sud

- Aux petites heures du vendredi, 3 individus entrés par effraction dans une réserve ont ligoté 2 gardes, volé leur fusil d'assaut, tué un rhinocéros femelle, découpé sa corne frontale et pris la fuite quand ils ont entendu la sirène d'alarme générale.

- Aux petites heures du samedi, Simanga Mnguni, Betwell Baloye et Muiziwakhe Nkosi ont été débusqués dans le bush. Ils étaient recherchés par toute la communauté. Ils étaient en possession d'une corne, d'un fusil de calibre 303 et du fusil d'assaut volé aux 2 gardes.²



12 août 2025

Thabazimbi, Province du Limpopo, Afrique du Sud

Condamnation de Peter Zacharia Chaya, 27 ans, d'origine mozambicaine, à 15 ans de prison dont 7 avec sursis pour tentative de braconnage d'un rhinocéros en avril 2024. Un complice manque toujours à l'appel.³



13 août 2025

Namakgale, Province du Limpopo, Afrique du Sud

L'affaire était partie sur des chapeaux de roue et sur la base d'un témoignage fiable. Pourquoi douter de la parole du major général Jan Scheepers, responsable de l'opération : "vu d'hélicoptère, l'endroit ressemble à un abattoir et partout il y a des corps de rhinocéros." Les Hawks ont investi en décembre 2023 la ferme dirigée par Derek Lewitton, double passeport américain et sud-africain, membre du WRSA (Wildlife Ranching South Africa) promoteur de la reprise encadrée du commerce international de la corne de rhinocéros (cf. "A la Trace" n°43 p.25, réf.7). Deux ans après, l'affaire s'est dégonflée. Le tribunal de Namakgale a jugé que les 35 chefs d'inculpation contre M. Lewitton n'ont pas été étayés par suffisamment de pièces à conviction et il a été entièrement relaxé. En tant qu'éleveur de rhinocéros, il dit avoir été en droit de conserver chez lui dans sa chambre forte les cornes des rhinocéros saisies sur les braconniers par son service d'ordre ou jetées par les braconniers au moment de leur fuite.⁴



RECIDIVE

19 août 2025

Pretoria, Province du Gauteng, Afrique du Sud

Retour sur le devant de la scène judiciaire de l'ex-propriétaire de près de 2000 rhinocéros.



Comparution de John Hume, 83 ans, fondateur et ex-propriétaire du Buffalo Dream Ranch devenu Platinum Rhino Conservation Enterprise, de Clive Melville, 63 ans, accusé n°2, chargé de la maintenance dans une entreprise de location d'engins de travaux publics, d'Izak Hermanus Du Toit, 50 ans, accusé n°3, avocat nommé procureur de la Haute Cour de la province du Mpumalanga, d'Elizabeth Catharina Van Niekerk, 58 ans, accusée n°4, ex-responsable de la commercialisation et de

l'application des procédures légales au Buffalo Dream Ranch, de Mattheus Poggenpoel, 37 ans, accusé n°5, courtier en assurances et éleveur de rhinocéros, et de Johannes Hennop, 52 ans, accusé n°6, ex-responsable de l'exploitation de Buffalo Dream Ranch. Tous les 6 se sont rendus de leur propre chef au commissariat de Sunnyside. Ils sont suspectés par l'Autorité nationale chargée des poursuites et par la Direction des enquêtes criminelles prioritaires (connue sous le nom de Hawks) d'avoir entre 2017 et 2024 dirigé un trafic international de cornes de rhinocéros blanc en infraction avec la réglementation du ministère des Forêts, des Pêches et de l'Environnement. Ils ont à faire face à 55 chefs d'inculpation dont le racket, la fraude, le vol, le blanchiment d'argent et des infractions à la Loi sur la gestion de la biodiversité et à la Loi sur les organisations séditieuses.

Libération sous caution de 100.000 rands (5600 US\$) pour Hume, 10.000 rands (560 US\$) pour Melville et Van Niekerk et 2000 rands (110 US\$) pour Hermanus Du Toit, Poggenpoel et Hennop, des sommes dérisoires au regard des profits qu'ils ont tirés ou cherché à tirer en délivrant des permis frauduleux pour 964 cornes de rhinocéros dont la valeur était estimée à 250 millions de rands soit 14 millions d'US\$ et 14.500 US\$/corne. Ils doivent pour chacun et chacune d'entre eux remettre leurs passeports à la justice, ne pas solliciter de nouveaux documents leur permettant de voyager à l'étranger aussi longtemps que les procès ne seront pas purgés, ne pas dissimuler des pièces à conviction ni chercher à influencer les témoins et ne pas commettre de délit pendant leur remise en liberté sous caution. Melville a reconnu devant la cour avoir été condamné à une amende en 2019 pour avoir transporté frauduleusement des cornes de rhinocéros (lire à ce sujet "A la Trace" n°29 p.46, réf.8, qui relate les agissements de Melville et les condamnations consécutives), Poggenpoel a reconnu la détention illégale d'une corne en 2009 qui lui a valu de s'acquitter d'une amende de 2500 rands (140 US\$) sur reconnaissance de culpabilité. Il sera en outre d'ici à la fin de l'année jugé pour ne pas avoir mis en sécurité une arme à feu et pour usage illégal d'une substance médicamenteuse, deux délits présumés qui ont été constatés pendant la "visite" à son domicile des enquêteurs.

John Hume a vendu son ranch en septembre 2023 à l'ONG African Parks qui s'est engagée à remettre en liberté le cheptel de Hume et à contribuer par cet essaimage à revivifier les populations déclinantes de rhinocéros blancs en Afrique du Sud et dans les pays voisins. 40 rhinocéros ont été relocalisés au Munywana Conservancy (province du KwaZulu Natal) en mai 2024, 120 dans des réserves adjacentes au parc Kruger (provinces du Limpopo et du Mpumalanga) en juin 2024, un "groupe" dans la réserve de Dinokeng (province du Gauteng) en novembre 2024 et 70 dans le parc national d'Akagera au Rwanda en juin 2025.

John Hume et Clive Melville, cf. "A la Trace" n°1 p.25, n°11 p.57, n°17 p.74 (réf.10), n°18 p.69 (réf.8), n°29 p.46 (réf.8), n°30 p.46 (réf.19), n°35 p.38 (réf.10) et n°36 p.50 (réf.28).⁵

KENYA

RECIDIVE

26 août 2025

Mombasa, Comté de Mombasa, Kenya

C'est le grand retour sur la scène publique de Feisal Mohammed Ali alias Feisal après son implication en juin 2014 dans la retentissante affaire du garage Tudor à Mombasa et la saisie de 314 défenses, après sa cavale avec Interpol aux trousses, son arrestation à Dar es Salam en Tanzanie en décembre, son transfert au Kenya, sa remise en liberté sous caution refusée en mars 2015, sa condamnation à 20 ans de prison et à une amende de 20 millions de shillings (près de 200.000 US\$) en juillet 2016 et après son acquittement par la Haute Cour en août 2018 (cf. "A la Trace" n°5 p. 90, n°6 p. 81, réf.42, n°7 p. 78, réf.9 et p. 87, réf.57, n°8 p.79, réf.54, n°10 p.59, réf.53, n°12 p.78, réf.16, n°14 p.75, réf.5 et n°22 p.86).

Aujourd'hui âgé de 58 ans, Feisal vient d'être arrêté avec un complice âgé de 75 ans en possession de 2 cornes de rhinocéros d'un poids total de 2,2 kg et d'une valeur modestement estimée à 2 millions de shillings soit 15.500 US\$ et 7000 US\$/kg. Les renseignements intérieurs disent que Feisal et son partenaire Mohammed Hassan Kontoma cherchaient un acheteur.⁶



Feisal, 2014



Feisal, 2025

© DR

NAMIBIE

Mi-juillet 2025

Namibie

Soignée il y a quelques mois d'une blessure par balle à la tête, la rhinocéros femelle est remise d'aplomb. Elle a été décornée pour éviter une nouvelle agression.⁷

ZIMBABWE

2 août 2025

Save Valley Conservancy, Province de Masvingo, Zimbabwe

Le ou les braconniers qui ont abattu la femelle rhinocéros noir ne sont pas des amateurs. Une balle de calibre 458 a suffi pour ôter la vie à la prénommée Michele et cette balle a fusé sans bruit. Le fusil était équipé d'un silencieux. Quant au décornage, il s'est fait en douceur si l'on peut dire. Les brigades canines et les vigiles n'ont pu que repérer et relever quelques empreintes jusqu'à la route.⁸

ASIE

CHINE

11 juillet 2025

Aéroport International de Hong Kong, Région Administrative Spéciale de Hong Kong, Chine



© Hong Kong Customs

Saisie de 2,7 kg de corne de rhinocéros dans 2 colis déclarés contenir des "statues décoratives en céramique" expédiés depuis l'Espagne. Valeur estimée : 1 million de dollars de Hong Kong soit 127.390 US\$ et 47.180 US\$/kg. Interpellation de 2 hommes âgés de 33 et 40 ans.⁹



© Hong Kong Customs

15 août 2025

Chengdu, Province du Sichuan, Chine



Jiang et Wang, noms d'emprunt, ont plaidé coupable de leur plein gré et ont signé un protocole d'aveu et d'acceptation de la peine. Ils ont été condamnés à 8 mois de prison avec sursis assortis d'une mise à l'épreuve d'un an pour avoir sur le marché des antiquités tenté de vendre en novembre 2024 des objets travaillés en corne de rhinocéros d'une valeur globale estimée à 70.000 yuans soit près de 10.000 US\$.¹⁰

NEPAL

6 août 2025

Jogital, District de Makwanpur, et Bhairabpur, District de Chitwan, Province de Bagmati, Népal



- Un rhinocéros mâle âgé d'environ 20 ans est mort par électrocution aux abords d'une rizière dans la nuit de mardi à mercredi.



©The Kathmandu Post

- Un agriculteur est mort par électrocution après avoir touché accidentellement la clôture qu'il venait d'installer pour empêcher l'accès des rhinocéros, des éléphants et des autres bêtes sauvages à ses cultures.

La zone tampon du parc national de Chitwan qui s'étend sur 728 km² dans les districts de Chitwan, de Nawalparasi Est, de Makwanpur et de Parsa héberge plus de 300.000 personnes réparties dans environ 45.000 foyers domestiques. Les conflits avec les éléphants, les rhinocéros et les sangliers sont fréquents. Pendant la dernière année fiscale, 456 dommages aux cultures ont été constatés, 255 par les rhinocéros, 100 par les sangliers et 67 par les éléphants. Les clôtures à haut voltage alimentées par des batteries ou par des branchements sauvages sur le réseau public sont possibles de sanctions, les clôtures à bas voltage alimentées par des panneaux solaires tombent rapidement en panne et "les agriculteurs n'ont alors pas d'autre choix que de prendre des mesures extrêmes" selon Man Bahadur Syangbo, président d'un comité d'usagers de la zone tampon du parc Chitwan. "La compensation accordée par l'administration du

parc Chitwan est fixée à 10.000 roupies (70 US\$) alors que les dommages sont la plupart du temps beaucoup plus élevés" constate le responsable d'un autre comité d'usagers. "Les pièges électriques à haute tension transforment les champs en zones mortelles pour les rhinocéros, les éléphants et désormais les humains. C'est une tendance dangereuse," déplore Thapa Magar, porte-parole du parc national de Chitwan.

Electrocutions mortelles de personnes par des clôtures protégeant des cultures au Népal, cf. page 20 réf. 46.¹¹

VIETNAM

24 juillet 2025

Municipalité de Hanoï, Vietnam



Condamnation de Nguyen Dinh Dung à 5 ans de prison pour avoir tenté d'introduire clandestinement au Vietnam en débarquant d'un vol en provenance de l'Angola via Doha, Qatar, 900 grammes de corne de rhinocéros, 10 crocs de léopard (*Panthera pardus*, Annexe I) et 4 crocs de lion (*Panthera leo*, Annexe II). Dung dit avoir accepté de transporter les trophées contre 5 millions de dongs (200 US\$). Il avait tenté de tromper la vigilance douanière en les cachant dans des poches taillées sur mesure de son pantalon et en les scotchant autour de sa taille.¹²



© Tiền Phong

RHINOCEROS ET FELINS

ASIE

THAILANDE

18 août 2025

Aéroport International de Suvarnabhumi, Bangkok, Thaïlande

Saisie dans les bagages d'un Vietnamien en provenance du Mozambique via le Kenya et se rendant à Vientiane au Laos de 13,55 kg de sections de cornes de rhinocéros et de 220 griffes et crocs attribués à des grands félin. Les experts sont en train d'identifier les espèces.¹



© Thai PBS